La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 mai 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE D'ACTON VALE

S.O. 2023-05-01 Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le premier jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents:

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1 Madame Johanne Joannette, conseillère district no. 2 Monsieur Raymond Bisaillon, conseiller district no. 3 Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4 Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5 Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2023-05-177 **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 avec les modifications suivantes :

AJOUTER:

- 5.4 Résolution pour autoriser l'inscription d'une élue à deux formations de l'UMQ.
- 8.5 Résolution pour déterminer les critères et jugement de sélection d'un appel d'offres et d'autoriser la directrice générale à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour des services professionnels en ingénierie pour la réhabilitation des routes McDonald et Tétreault.
- 15.1 Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le Club de baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2023.
- 15.2 Adjudication du contrat pour la fourniture d'un système d'éclairage pour le pumptrack.

REPORTER:

Les items 18.1 et 18.2

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-05-178 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2023.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 avril 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Raymond Bisaillon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2023, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2023-05-179 INVITATION AU RALI

INVITATION AU RALLYE GOURMAND DE LA FONDATION HONORÉ-MERCIER ET DEMANDE DE COMMANDITE.

Attendu que le comité organisateur de la Fondation Honoré-Mercier organise, le 26 août prochain, pour une 3^e édition, Le Rallye Gourmand Desjardins;

Attendu que le comité demande à la Ville d'Acton Vale de soutenir ce projet en prenant part à cedit rallye et/ou choisir la commandite *Argent* au montant de 1 000 \$;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la Fondation Honoré-Mercier, à titre de commandite « *Argent »*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-05-180 **DEMANDES DÉPOSÉES PAR RADIO ACTON – FM 103.7.**

Attendu que le directeur général du FM 103.7 sollicite la collaboration de la Ville pour l'organisation de différents événements que ce dernier souhaite tenir au parc Donald Martin et au parc Roger LaBrèque;

Attendu que, pour le premier projet, le directeur général demande à la Ville de pouvoir utiliser le parc Donald Martin, le samedi 15 juillet 2023, de 10h à 17h pour un party BBQ réservé à leurs membres;

Attendu que, pour ce premier projet, le directeur demande :

- De pouvoir s'installer sur la section gazonnée du côté de la butte;
- D'avoir accès au chalet (toilettes);
- Accès aux panneaux électriques;
- D'avoir une alimentation en eau;
- De fournir des barrières pour délimiter leur espace;
- D'avoir quatre tables;
- Des rallonges électriques;
- Un réfrigérateur;

Attendu que, pour le deuxième projet, soit pour le lancement de la programmation 2023/2024 du FM 103.7, le directeur général demande à la Ville de pouvoir utiliser le parc Roger LaBrèque, le vendredi 25 août 2023 de 13h à 19h;

Attendu que pour ce deuxième projet le directeur demande :

- D'avoir des clôtures;
- Des dos d'âne;
- Des poubelles;
- De pouvoir animer en direct sur la scène;
- Avoir accès à l'électricité pour la console de son;
- De barrer la rue Dubois face au parc.

Attendu que, pour le troisième projet, soit une soirée cinéma plein air, le directeur général demande à la Ville de pouvoir utiliser le parc Roger LaBrèque, le vendredi 8 septembre 2023 à compter de 18h30;

Attendu que, pour ce troisième projet, le directeur demande :

- Des clôtures;
- Des dos d'âne;
- Des poubelles;
- Trois tables;
- Deux foyers extérieurs sur pied utilisés lors de « Célébrons ensemble »;
- De pouvoir animer directement sur la scène;
- Avoir accès à l'électricité pour console de son;
- De barrer la rue Dubois face au parc.

Attendu qu'une quatrième demande est soumise par le directeur pour obtenir l'autorisation d'utiliser, de façon permanente, l'émetteur que la Ville s'est procuré lors de l'événement « Célébrons ensemble », afin de pouvoir diffuser en continu, sept jours sur sept, de 9h à 18h, leurs émissions. En retour, la Radio s'engage à mettre en place une prise intelligente dont l'ouverture et la fermeture se feraient automatiquement et ce, à leurs frais;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

Que, pour le premier projet, la Ville d'Acton Vale autorise la tenue de l'activité au parc Donald Martin, le samedi 15 juillet 2023 de 10h à 17h. Cette

dernière autorise qu'ils s'installent sur la section gazonnée du côté de la butte, autorise l'accès au chalet, accès aux panneaux électriques, accès à l'alimentation d'eau, autorise de fournir des barrières selon les disponibilités, le prêt de quatre (4) tables et autorise le prêt du réfrigérateur qui sera au chalet. L'accès au parc n'est pas à usage exclusif à Radio Acton. De plus le directeur devra fournir à la Ville une preuve d'assurance responsabilité valide pour la tenue de cette activité. En ce qui concerne les rallonges électriques, la Ville ne pourra en fournir;

Que pour le deuxième projet, la Ville autorise la tenue de l'activité, le vendredi 25 août 2023 au parc Roger-LaBrèque. Cette dernière autorise de fournir des barrières selon les disponibilités, des dos d'âne selon les disponibilités, d'avoir accès à la scène et d'avoir accès à l'électricité. Cependant, compte tenu des stationnements limités au centre-ville et des plaintes antérieures des commerçants, la Ville autorise de fermer la rue Dubois seulement à compter de 17h, jusqu'à 19h;

Que pour le troisième projet la Ville autorise la tenue d'une soirée cinéma plein air, le vendredi 8 septembre 2023 au parc Roger-LaBrèque, à compter de 18 h 30. Cette dernière autorise de fournir des barrières selon les disponibilités, des dos d'âne selon les disponibilités, trois (3) tables, deux (2) foyers extérieurs sur pied, d'avoir accès à la scène, d'avoir accès à l'électricité et autorisation de fermer la rue Dubois. Il sera de la responsabilité du FM 103.7 à voir à l'installation de l'équipement pour l'activité, et non à la Ville.

Que pour la quatrième demande, la Ville n'accorde pas cette dernière, compte tenu des plaintes antérieures concernant le bruit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-05-181 **DEMANDE DE L'ÉCOLE ROGER-LABRÈQUE.**

Attendu que l'école Roger-LaBrèque dépose une demande à la Ville afin que cette dernière installe un panneau « Stationnement interdit » sur la rue LaBrèque, côté Est, à la traverse de piétons;

Attendu qu'une autre demande est faite pour que tout le long de la piste cyclable, sur la rue LaBrèque, soit réservé un stationnement débarcadère de 15 minutes, de 7h à 16h;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale prévoit de procéder à l'aménagement et l'installation d'une traverse écoliers lumineuse face à l'entrée de l'école;

Que la Ville d'Acton Vale prendra en considération la demande d'installation d'affiche « stationnement interdit » lors de la prochaine modification de son règlement relatif au stationnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2023-05-182

<u>DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET AUTORISER LE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE.</u>

Attendu le dépôt des états financiers de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter les états financiers de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, tel que déposé;

D'autoriser le paiement d'un montant de 5 602 \$ à même le poste budgétaire 02-520-000-963, à l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, soit :

Pour l'immeuble 2141 (4° Avenue) : -281 \$ Pour l'immeuble 2714 (rue Guertin) : 2 847 \$ Pour l'immeuble 3155 (rue Ricard) : 3 036 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-05-183

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES D'UNE ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX À INTERVENIR AVEC LES IMMEUBLES J.S.R. INC.

Attendu que Les Immeubles J.S.R. Inc. veut réaliser un projet de mise en valeur de son immeuble, constitué des lots 2 327 845, 2 327 846 et 2 326 657 du cadastre du Québec (développement domiciliaire rue Bernier);

Attendu que la Ville a adopté, le 04 juin 2001, le règlement 036-2001 « Ententes relatives à des travaux municipaux »;

Attendu que l'article 3 de ce règlement prévoit que tout promoteur qui désire développer une partie du territoire de la ville doit, en vue d'obtenir des permis de construction et de lotissement pour des terrains situés à l'intérieur du périmètre de son projet, conclure préalablement une entente avec la ville régissant la réalisation et le partage du coût des travaux municipaux;

Attendu qu'une demande pour la délivrance d'une autorisation au MELCC sera faite;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de ladite entente;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que le conseil s'engage à faire entretenir les ouvrages de rétention des eaux pluviales et tenir un registre d'entretien, une fois que les ouvrages auront été cédés à la Ville;

Que le maire et la directrice générale de la Ville soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec Les Immeubles J.S.R. Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-05-184 <u>RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION D'UNE ÉLUE À DEUX FORMATIONS DE L'UMQ.</u>

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 195 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-454, à l'Union des municipalités du Québec afin de permettre à la conseillère, madame Johanne Joannette, d'assister à la formation « Urbanisme 101 – Pour s'y retrouver audelà des procédures » qui sera offerte le 25 mai 2023, en virtuelle;

D'autoriser une dépense d'un montant de 195 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494, à l'Union des municipalités du Québec afin de permettre à la conseillère, madame Johanne Joannette, d'assister à la formation « Les bases pour contribuer pleinement à un comité consultatif d'urbanisme (CCU) » qui sera offerte le 17 mai 2023, en virtuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- ... Dépôt du rapport du département suivant :
 - a) Service incendie.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2023-05-185

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec, qui aura lieu du 24 au 26 mai 2023, au Centre des congrès de Québec;

De payer, à même le poste budgétaire 02-160-00-494, le coût d'inscription de la congressiste, ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Le coût d'inscription est de l'ordre de 810 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-05-186

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.

Attendu que la directrice générale entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2023;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a adopté une politique MADA – Municipalité amie des aînées le 16 mai 2022;

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend aménager un parc à l'angle des rues Roy et Ricard, face à la résidence La Présentation;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la directrice générale à déposer la demande d'aide financière et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution ainsi que le protocole;

Que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

Que la Ville d'Acton Vale confirme qu'elle assumera tous les coûts audelà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-05-187 <u>RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE</u> <u>GÉNÉRALE AUX FORMATIONS 2023 DE LA COMAQ.</u>

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 510 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-454 à la Corporation des officiers municipaux du Québec afin de permettre à la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, d'assister à la formation « Les réclamations en matière de constructions » qui sera offerte le 21 septembre 2023 à Boucherville:

D'autoriser une dépense d'un montant de 400 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à la Corporation des officiers municipaux du Québec afin de permettre à la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, d'assister à la formation « Pouvoirs de gestion du réseau routier et sécurité des usages » qui sera offerte les 26 et 27 septembre 2023, en virtuelle;

Que toutes les dépenses inhérentes pour assister à ces journées de formation soient payées à la participante à même le poste budgétaire 02-160-00-494.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-05-188

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DÉPOSER UNE DEMANDE DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES À L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA, SELON LE FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS.

Attendu que la Ville a procédé, le 17 avril 2023 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la « Réfection de l'enveloppe et des issues de la bibliothèque municipale d'Acton Vale »;

Attendu que les soumissions reçues sont beaucoup plus élevées que l'estimé prévu;

Attendu que l'estimation totale du projet était de 580 410 \$ et que le plus bas soumissionnaire est de 1 210 000 \$ plus taxes;

Attendu que la Ville doit faire une demande de fonds supplémentaires pour la réalisation du projet;

Attendu que la Ville est prête à augmenter sa part de participation dans ce projet;

Attendu que la Ville avait déjà prévu d'allouer un montant de 145 000 \$ au dit projet;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise la directrice générale à demander un montant supplémentaire à l'Agence de développement économique du Canada pour la réalisation de ce projet;

Que la Ville autorise à conclure, avec l'Agence de développement économique du Canada, une entente modificatrice concernant le montant supplémentaire demandé;

Que la Ville d'Acton Vale réservera un montant supplémentaire maximum de 462 000\$ à même ses surplus libres ;

De désigner et autoriser la directrice générale, Madame Nathalie Ouellet, à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale l'entente modificatrice à intervenir avec l'Agence de développement économique du Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-05-189

RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION D'UN APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉHABILITATION DES ROUTES MCDONALD ET TÉTREAULT.

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels en ingénierie pour la réhabilitation des routes McDonald et Tétreault;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisaillon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'invitation, conformément aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour des services professionnels;

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

Compréhension du mandat 10 points Expérience et qualification de la firme 20 points Expérience du chargé de projet 30 points L'Organigramme et la qualité du personnel de relève 20 points Qualité de l'offre de service et échéancier de réalisation 15 points Assurance qualité 5 points

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-05-190 <u>RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.</u>

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves

Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
 Liste des chèques émis et des paiements directs du 30 mars au 26 avril 2023 	93 334.56 \$
 Paiements par AccèsD du 01 avril au 30 avril 2023 	173 541.06 \$
Salaires et REER pour le mois d'avril 2023	119 126.18 \$
Remboursements par Carte de crédit – Loisirs Du 29 mars au 26 avril 2023	276.00 \$
Liste des comptes à payer :	
Pour le mois d'avril 2023	237 394.79 \$
Grand Total	623 672.59 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-05-191 RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2023.

Attendu que, pour donner suite aux offres d'emploi étudiant pour l'été 2023 publiées dans La Pensée de Bagot et sur notre site internet, et suite aux entrevues pour tous ces postes;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Animatrice bibliothèque :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Sindy Landry	Animatrice bibliothèque	2e été	Été 2023	200h pour l'été
Angélique Jetté	Animatrice bibliothèque	1 ^{er} été	Été 2023	200h pour l'été

Préposé à la location de Kayak / Espaces verts :

Nom	Emploi	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Duke Fugère- Thouin	Espaces verts		2 e été	Été 2023	Selon les besoins
Duke Fugère- Thouin		Kayak	2e été	Été 2023	Selon les besoins
Malik Jacques	Espaces verts		1 ^{er} été	Été 2023	Selon les besoins
Malik Jacques		Kayak	1 ^{er} été	Été 2023	Selon les besoins

Préposé à la location de Kayak

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Liam Chagnon	Préposé location de kayaks	3e été	Été 2023	Selon les besoins de remplacement

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-05-192

<u>RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2023 - GYMNASTIQUE.</u>

Attendu que, pour donner suite aux offres d'emploi étudiant pour l'été 2023 publiées dans La Pensée de Bagot et sur notre site internet, et suite aux entrevues pour tous ces postes;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Coordonnateur gymnastique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Nelly Pelchat	Coordonnateur gymnastique	3 ^e été	Été 2023	Selon les besoins

Marika Goyette	Coordonnateur	4 ^e été	Été 2023	Selon les
Warna Goyette	gymnastique-	4 0.0	210 2020	besoins
	substitut			

Moniteur gymnastique:

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Maxim Girardot	Animateur gymnastique	2e été	Été 2023	Selon les besoins
Maélie Robichaud	Animateur gymnastique	2e été	Été 2023	Selon les besoins
Marie-Jeanne Paré	Animateur gymnastique	2e été	Été 2023	Selon les besoins
Rose Bastien	Animateur gymnastique	3e été	Été 2023	Selon les besoins
Florence Breault	Animateur gymnastique	1 ^{er} été	Été 2023	Selon les besoins
Clovis Gauthier	Animateur gymnastique	1 ^{er} été	Été 2023	Substitut- sur appel

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-05-193

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE BASEBALL SENIOR D'ACTON VALE, ÉDITION 2023.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-52-970 au Club de Baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2023. De plus, une somme additionnelle de 750 \$ sera versée, conditionnellement à la tenue de la journée promotionnelle de la Ville d'Acton Vale dans le cadre de la Semaine de la municipalité;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de Baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-05-194

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE POUR LE PUMPTRACK.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 1^{er} mai 2023 à 11 h à l'Hôtel de Ville, quant à la fourniture d'un système d'éclairage pour le pumptrack;

Attendu que deux (2) fournisseurs ont été invités à soumissionner et

que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 34 663.20 \$, plus taxes, et 797.50 \$ plus taxes pour le transport, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour la fourniture d'un système d'éclairage pour le pumptrack;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Gosselin Électrique Inc**;

De financer 50 % à même la contribution payée comptant par la MRC d'Acton dans le cadre du programme « Fonds de soutien aux projets structurants » et 50 % à même les surplus affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- ... L'item 18.1 est reporté à une séance ultérieure.
- ... L'item 18.2 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2023-05-195

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF : HAMRFORGE INC.)

Considérant que monsieur Dany Larivière de Hamrforge Inc. désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation ayant pour but de convertir l'usage existant de commerce de réparation, d'entretien et de carrosserie de véhicule automobile et récréatif pour devenir un commerce de découpe et soudure de structure sur les lots 2 328 764 et 2 238 765 du cadastre du Québec, ayant une superficie de ± 0.44 hectare:

Considérant que madame Jennifer Bradley, inspectrice en bâtiments et en environnement, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme. Le conseil en prend acte. ... VARIA Aucun point à inscrire au procès-verbal. PÉRIODE DE QUESTIONS. La période de questions débute à 20 h 25. Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25). Éric Charbonneau Claudine Babineau, OMA Maire Greffière **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS** Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées. Trésorière Date